



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

AIDE PROJET – COMITÉ DES FÊTES DE LOMENER

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absent : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

DIRECTION DEVELOPPEMENT
ANIMATION TERRITORIALE

n°21

AIDE PROJET – COMITÉ DES FÊTES DE LOMENER

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Chaque année, en décembre, depuis plus de trente ans, l'association « le comité des fêtes de Lomener » organise « l'arrivée du Père Noël marin » sur le port de Lomener.

Habituellement, cette animation est financée par les bénéfices réalisés lors de la fête de la mer d'août de la même année. Au vu des circonstances sanitaires, cette fête populaire n'a pas eu lieu en 2021.

Malgré cette conjoncture financière, l'association a maintenu ce rendez-vous et a financé sur ses fonds propres le coût de cette manifestation. Il convient de préciser que le comité des fêtes de Lomener, comme tous les organisateurs d'événements d'importance, s'est vu contraint de rajouter aux mesures de sécurité habituelle (contrôle d'accès, contrôle visuel des sacs...), un contrôle du pass sanitaire lié à la Covid-19.

Pour assurer cette mission particulière, l'association a fait appel à une société privée.

Cette situation amène le comité des fêtes de Lomener à solliciter auprès de la ville de Ploemeur le versement d'une subvention projet d'un montant de 489,60 €. correspondant au montant de la facturation de cette prestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 mars 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une aide financière de 489,60 euros à l'association « Le comité des fêtes de Lomener » pour l'animation « l'arrivée du Père Noël marin 2021 ».

Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, ne prend pas part au vote, en raison de sa représentation associative.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire